



Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 31 mai 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées du 24 janvier, des 13, 21 et 26 février, des 9 et 13 mars, des 11 et 23 avril et du 17 mai 2001 (A/55/745 et Add.1 à 8), j'ai l'honneur de vous informer que Saint-Vincent-et-les Grenadines a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en dessous du montant indiqué à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi Annan